

FICHE D'INSCRIPTION

sur la LISTE SCOLAIRE



ÉLÈVE

Nom : Prénom(s) Sexe : F M

Né(e) le : / / Lieu de naissance (commune et département) :

Adresse :

Code postal : Commune

Scolarité demandée : Maternelle Cycle 2 Cycle 3 Niveau :

RESPONSABLES LÉGAUX:

MÈRE Nom de jeune fille : Autorité parentale : Oui Non

Nom marital (Nom d'usage) : Prénom :

Adresse : (Si différente de celle de l'élève)

Code postal : Commune :

Téléphone domicile : Téléphone portable :

Téléphone travail : Numéro de poste :

Mail : @

PÈRE Autorité parentale : Oui Non

Nom : Prénom :

Adresse : (Si différente de celle de l'élève)

Code postal : Commune :

Téléphone domicile : Téléphone portable :

Téléphone travail : Numéro de poste :

Mail : @

Autre responsable légal (Personne physique ou morale) Autorité parentale : Oui Non

Organisme : Personne référente :

Fonction : Lien avec l'enfant :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Téléphone portable :

Mail : @

Signature(s) :

Monolingue Bilingue

Pièces à joindre : copie de la pièce d'identité du parent, copie du livret de famille partie parents et enfant et justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Responsables légaux : il est important de renseigner le document concernant les deux responsables légaux pour :
- La transmission des résultats scolaires (circulaire n°94-149 du 13/04/1994)
- Les élections des représentants des parents d'élèves : chaque parent est désormais électeur et éligible (note de

service n°2004-104 du 25/06/2004)
Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (Article 34 de la loi «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978). Pour l'exercer, contactez la mairie.
Les décisions d'orientation ne relèvent pas d'un acte usuel

de l'autorité parentale ; elles nécessitent l'accord des deux représentants légaux.

Dans le cadre de l'exercice conjoint de l'autorité parentale, le signataire atteste sur l'honneur agir d'un commun accord avec le second représentant légal.